

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 31 janvier 2022**DÉLIBÉRATION n°2022-11**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 31 janvier 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 21 janvier 2022.

Point de l'ordre du jour :

5.5. Calendrier des dates de fermeture 2022-2023 de l'université

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis du comité technique du 20 janvier 2022,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver le calendrier des dates de fermetures de l'établissement pour l'année universitaire 2022-2023.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du calendrier des dates de fermeture 2022-2023 de l'université.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	21
Abstentions :	0
Votes exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Pièce jointe :

- Calendrier des dates de fermeture 2022-2023 de l'université.

Fait à Tours, le 1^{er} février 2022

EXERCICE 2022

COMITE TECHNIQUE DE L'UNIVERSITE DE TOURS
Séance du 20 janvier 2022

Le comité technique s'est réuni le 20 janvier 2022 sur convocation du Président de l'Université adressée le lundi 10 janvier 2022.

Point de l'ordre du jour :

Calendrier de fermeture 2022-2023

Exposé de l'avis :

Sans objet

Proposition d'avis soumis au comité technique :

Une fermeture de l'Université de Tours est proposée selon le calendrier suivant :

- Une fermeture du vendredi 16 décembre 2022 au soir au mardi 3 janvier 2023 au matin
- Le vendredi 19 mai 2023 (jeudi 18 mai férié)
- Lundi 29 mai 2023 (lundi de Pentecôte – jour férié et de solidarité)
- Du jeudi 27 juillet 2023 au matin au lundi 21 août au matin

Après en avoir délibéré, le comité technique émet un avis XXX

Fait à Tours, le 20 janvier 2022
Le Président de l'Université de Tours

Arnaud GIACOMETTI